

POS Secteur Centre - Approbation de la modification pour création d'une zone UL

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le 17 janvier 2000, M. le Maire a sollicité le Conseil Municipal pour engager la modification du POS Centre en y insérant une zone UL correspondant au secteur du Marché et au projet urbain de restructuration de cet espace.

Le Tribunal Administratif a désigné une commission d'enquête composée de M. Marie-Pierre PERRIN, Général de Gendarmerie (cadre de réserve) Président, de Mme Colette BERTAULT, Attachée de Préfecture honoraire et M. MARTIN, Architecte honoraire en qualité d'assesseurs, et M. Pierre BOURGON, Ingénieur des Travaux Publics Equipement en retraite en tant que suppléant.

L'enquête publique prescrite par arrêté du Maire du 7 mars 2000 au 7 avril 2000 a été prorogée jusqu'au 14 avril 2000.

Nombreux ont été les Bisontins qui se sont rendus au Service Urbanisme durant cette période et notamment lors des 6 permanences de la commission d'enquête.

Le rapport de la commission d'enquête ainsi que ses conclusions ont été remis à la Ville le 19 mai 2000.

Il fait état des conditions et du déroulement de l'enquête, tout en cernant l'objet de cette modification portant sur l'insertion d'une zone UL de 1,2 ha nettement circonscrite dans une zone UA de 65 ha.

La commission d'enquête relève que les mesures de publicité et la prolongation de la durée de l'enquête d'une semaine ont permis à chacun de pouvoir s'exprimer.

Sur le contenu réglementaire de la modification, après avoir entendu les avis formulés par les personnes et associations qui se sont exprimées, la commission conclut à une non remise en cause de l'économie générale du POS Centre.

La commission d'enquête a aussi sollicité les avis de la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Architecte des Bâtiments de France, dans le cadre du Secteur Sauvegardé, qui, l'un et l'autre, ont fait état de la compatibilité de la démarche de la Ville, objectif et projet, avec la procédure du Secteur Sauvegardé.

Bien que le projet reste contesté par les associations ayant déjà engagé des démarches contentieuses et par quelques autres personnes, il est soutenu par les associations de commerçants ainsi que par une centaine de personnes, au travers notamment d'une pétition.

C'est ainsi que la commission d'enquête a émis un avis favorable en conclusion de son rapport.

La commission, en complément, recommande à la Ville d'être vigilante sur :

1) La problématique du stationnement et de la circulation dans le secteur eu égard à la tranquillité des riverains en particulier le soir.

Dans cette préoccupation, la Ville a déjà intégré dans ses réflexions la réduction de l'accessibilité des voitures particulières au centre-ville et prévoit notamment :

- la sortie du parking du Marché sera réorientée sur la rocade autour du Centre. La desserte en transports en commun sera doublée et notamment une ligne reliant la place du Marché au parking Battant sera créée et circulera jusqu'à minuit, à partir de 2002.

2) Le fait que le règlement de la zone UL soit particulièrement adapté au projet architectural Marché Beaux-Arts, pourrait poser problème en cas de modification ou d'abandon. Les intentions de la Ville ne sont pas de modifier fondamentalement le projet.

3) Les publicités lumineuses et leur impact sur l'environnement de la Boucle. Les dispositions relatives aux enseignes et à la publicité sont du ressort du «règlement de la publicité». Celui-ci est actuellement en révision et des dispositions en ce sens seront intégrées dans la nouvelle réglementation.

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable de la commission d'enquête et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est appelé à approuver le POS Centre modifié.

«M. RENOUD-GRAPPIN : J'aurais aimé savoir quels étaient les différences ou les aménagements qui avaient été prévus dans cette modification de zone en zone UL par rapport au PAZ qui avait été débouté par le Tribunal Administratif, quelle était l'évolution du dossier pour que ce texte puisse passer. Moi je n'ai pas remarqué d'évolution.

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas remarqué d'évolution ? Vous n'avez pas vu ça de très près alors !

M. ANTONY : Au plan réglementaire, il n'y a aucune différence avec l'ancien PAZ. On a repris le même que celui qui a été annulé pour vice de forme, défaut d'affichage et cette fois on prend soin d'y mettre toutes les formes requises.

M. LE MAIRE : Donc, c'est pour compenser les quelques erreurs techniques qui avaient été commises...

M. ANTONY : C'est cela.

M. LE MAIRE : ... et qui avait fait que le Tribunal Administratif s'était opposé au PAZ dans un premier temps.

M. DUVERGET : Une première réflexion concernant les recommandations de la commission qui demande d'être vigilant notamment sur la problématique du stationnement et de la circulation dans ce secteur. Je rappelle la position que nous avons défendue depuis le début sur ce projet. Je la rappelle simplement pour mémoire, c'était bien sûr de creuser un parking. Il semble que là la commission observe que le stationnement de surface peut poser des problèmes pour des relations de voisinage et donc de déplacement et de bruit.

La deuxième réflexion que je voudrais faire sur ce dossier, c'est, après le démarrage assez spectaculaire des cinémas de Mégarama dans la périphérie, sur Valentin, et semble-t-il un assèchement relatif du public et du jeune public sur le centre-ville de Besançon, quelle peut être la réaction de la Municipalité par rapport à cet état de fait,

sachant qu'il y a encore un délai relativement long avant que le projet ne soit achevé. Est-ce que vous avez envisagé des actions particulières ? Je sais bien que ce sont des opérateurs privés, naturellement, mais tout de même on est là dans une opération de revitalisation du centre-ville, et des habitudes peuvent être prises par une jeunesse vis-à-vis de la périphérie ; l'accroissement potentiel du public n'est pas évident dans l'avenir sur Besançon + périphérie, or j'ai le sentiment qu'on assiste à un premier transfert de clientèle vers ce Mégarama et que quelles que soient l'échéance et la décision à venir sur le centre-ville, on aura bien du mal à récupérer ce transfert.

M. ANTONY : En ce qui concerne le problème évoqué par Jean-Claude DUVERGET sur la circulation, je pense que les réponses que l'on apporte vont dans le sens souhaité par notre collègue puisqu'on rejette la circulation du côté du square de la Charlotte sur le parking Cusenier justement pour que les véhicules ne viennent pas au centre-ville et maintiennent donc une certaine tranquillité à la sortie des cinémas alors qu'au contraire, si nous avions réalisé un parking sous la place du Marché, on faisait une aspiration vers le centre-ville. Donc notre réponse à cet égard est claire et nette, on renvoie sur la rocade du Centre.

En ce qui concerne le Mégarama, ça me gêne un peu de parler d'une structure commerciale de la périphérie, mais enfin, c'est vrai que le marché n'est pas extensible à l'infini. Aujourd'hui il y a à peu près 600 000 clients par an qui fréquentent les cinémas de Besançon, on pense que l'effet hypermarché peut augmenter sensiblement la clientèle en faisant venir une nouvelle clientèle familiale, on peut espérer arriver à 800 000 clients par an dans les cinémas. Il y aura nécessairement entre les exploitants privés une réorganisation de leurs salles dans la ville intra-muros mais ça, je n'ai pas de boule de cristal. Tout ce que je peux dire c'est que le succès relatif de Mégarama encourage fortement le partenaire de la ville à persévérer dans son projet de notre hyper-centre. Il dit -je reprends ses propos- « puisque les gens vont dans ce trou, là-bas, au cinéma, a fortiori ils viendront en ville, là où on a de la bière, des restaurants, etc. ». Je m'excuse, j'ai été direct.

M. LE MAIRE : Ecole-Valentin n'est pas un trou mais effectivement le Mégarama se trouve en contrebas et c'est une affaire de concurrence entre des privés.

M. RENOUD-GRAPPIN : Une explication de vote pour notre groupe, Monsieur le Maire, puisqu'en fait on constate quand même que vous nous reproposez pour ainsi dire le même texte que celui qui a été débouté il y a quelques mois par le Tribunal Administratif, sans apporter de véritable changement sur le fond. Le fait de tenter un passage en force comme celui-là, c'est-à-dire en représentant au Tribunal une nouvelle décision confirmant en fait la volonté du Conseil Municipal, ne tenant pas compte du fait que cette décision a quand même été jugée précédemment illégale, on estime, nous, que ce n'est pas le rôle de notre assemblée d'aller dans ce sens-là, c'est pour cela que comme d'ailleurs pour les décisions précédentes sur ce sujet, nous ne prendrons pas part au vote pour cette décision.

M. LE MAIRE : Je vous comprends fort bien, Monsieur RENOUD-GRAPPIN. Vous faites partie d'un certain nombre de Bisontins qui travaillent contre leur ville et effectivement la seule façon pour nous de nous en tirer, c'est de faire mieux que ceux qui passent la majorité de leur temps à faire des recours dans cette opération.

Je vous rappelle que nous avons été déboutés pour des questions de pure forme et non pas sur le fond. Donc nous rectifions ici la forme en n'oubliant pas d'afficher, en n'oubliant pas de publier dans la Terre de Chez Nous et dans l'Est Républicain, ce sera fait conformément à la réglementation et nous espérons que le Tribunal Administratif qui sans doute sera de nouveau saisi ne pourra pas trouver argument pour nous empêcher de poursuivre cette opération qui intéresse la Ville de Besançon, le centre-ville, l'animation et les commerces et la plupart des jeunes de Besançon, notamment ceux qui n'ont pas la chance d'avoir un véhicule pour aller jusqu'à Valentin.

M. BONNET : On ne va pas refaire ce débat mais je me permets tout de même de vous rappeler, comme l'avait dit auparavant Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, que si le jugement a eu lieu sur la forme, en effet c'était le cas, ça n'empêchait pas qu'il pouvait y avoir jugement sur le fond, mais le seul jugement sur la forme a fait qu'il n'y a pas eu jugement sur le fond, et l'on peut craindre pour votre projet qu'en appel le jugement sur le fond, là, vous soit franchement défavorable. C'est le problème que vous rencontrerez et c'est là que vous auriez pu faire preuve de sagesse, plutôt que de faire appel, et prendre le risque d'être débouté sur le fond. C'est votre problème, ce n'est pas le nôtre et nous n'acceptons pas d'entendre encore que nous nous opposons à la Ville, nous nous opposons à un mauvais projet. Quand l'intérêt de la Ville est en cause, on en a fait la preuve pour la communauté d'agglomération, on vote pour. Là, ce n'est pas l'intérêt de la Ville, c'est un projet qui est mauvais, donc on est contre.

M. LE MAIRE : Ne mélangez pas tout ! Avant que vous ne soyez là, je vous ai chaleureusement félicité pour vos actions en direction de la communauté d'agglomération. Là, c'est vrai, c'était l'intérêt de la Ville capitale régionale d'aller dans ce sens-là.

Maintenant, sur un autre sujet très différent, comme nous avons été déboutés sur la forme, nous rectifions la forme et après on verra... Le Tribunal Administratif sera de nouveau là, etc. Je dis que c'est dommage que quelques Bisontins, notoirement Bisontins, passent leur temps à éplucher, à regarder et puis à faire des recours. J'avais l'intention d'ailleurs de faire un éditorial de BVV sur les recours dont nous sommes l'objet. Nous en sommes à peu près à une cinquantaine de dossiers en contentieux auprès du Tribunal Administratif, du Tribunal de Grande Instance pour une chose ou pour une autre. Vous participez à ce genre de chose et il nous faut maintenant passer un temps considérable, nos services et même des spécialistes parisiens auxquels nous avons recours pour pouvoir répondre tellement c'est pointu. Je crois que c'est une tendance française qui rejoint la tendance des Américains à critiquer tout ce qui se passe et à faire en sorte que les dossiers soient retardés. Ce que nous voulons, c'est que le plus vite possible un deuxième Mégarama soit au centre-ville. Il y aura la concurrence entre les deux et ils se débrouilleront.

M. RENOUD-GRAPPIN : Juste une petite précision...

M. LE MAIRE : C'est peut-être la troisième intervention mais ce n'est pas grave...

M. RENOUD-GRAPPIN : Je vous remercie de me laisser quand même la parole juste pour dire que dans son jugement, le Tribunal Administratif précisait bien qu'il avait étudié les conditions de légalité sur le droit mais qu'étant donné qu'elles n'étaient pas acceptables, ce n'était même pas la peine d'aller étudier les conditions de légalité sur le fond. Tout cela n'a pas été traité, c'est pour ça qu'il y a un risque quand même (réactions).

M. LE MAIRE : Il traitera sur le fond.

M. RENOUD-GRAPPIN : Sur le fond, globalement, pour tous les recours, je crois qu'il faut voir les choses en face, ça ira de plus en plus dans ce sens-là, jusqu'à la fin, je ne dis pas forcément pour nous mais globalement pour la ville il y en aura de plus en plus, tout part dans ce sens-là.

M. LE MAIRE : Monsieur RENOUD- GRAPPIN, dans ce genre de dossier auquel nous tenons, nous ne voulons pas nous faire avoir régulièrement par les mêmes citoyens bisontins que nous connaissons bien. Ils ne nous auront jamais. On fera tout ce qu'il faut comme recours et tout cela, mais on veut arriver à monter cet îlot Marché/Beaux-Arts parce que nous y tenons et effectivement c'est l'avenir de Besançon, du centre-ville, qui se trouve là. On ira jusqu'au bout. Monsieur BONNET voulait rajouter quelque chose ?

M. BONNET : Monsieur le Maire, vous dites vous-même qu'il y a une cinquantaine de recours, nous avons soutenu un recours. Alors, où est notre opposition systématique ?

M. LE MAIRE : Je n'ai pas parlé d'opposition systématique. J'ai parlé d'opposition là-dessus, sur ce dossier-là (hors micro). Evidemment, ce n'est pas vous qui allez faire un recours à la place du motocycliste qui s'est cassé la figure sur une tache d'huile le long des Glacis, ce qui nous a valu un recours, huit mois de contentieux, pour arriver finalement à être également battu par le Tribunal Administratif. La Ville est responsable de la tache d'huile parce qu'elle n'est pas enlevée tout de suite quand un camion l'a laissée, qu'un motocycliste passe dessus et chute. Maintenant, c'est systématique, on attaque la Ville, on n'y peut rien !

M. THIRIET : Une simple petite remarque : faire venir des spectateurs pour le 7^{ème} Art, ça se construit aussi. Or, il se trouve qu'un des partenaires, au centre-ville, a été tout au long de la démarche du deuxième Cinémagin' que nous venons de réaliser et auquel trois établissements scolaires -le Collège Voltaire, le Collège Victor Hugo et le Lycée Victor Hugo- ont brillé. Je crois que là aussi il y a un travail de fond à faire, il y a d'un côté une approche strictement commerciale, et de l'autre, une approche qui est à la fois artistique et citoyenne, et il est évident que cette démarche-là peut contribuer à l'émergence de nouveaux spectateurs lucides et amateurs».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette modification du POS secteur Centre.

L'intergroupe RPR-UDF/DL ne prend pas part au vote à l'exception de M. SALOMON.

Récépissé préfectoral du 31 mai 2000.